

DU CONSEIL MUNICIPAL.Commune de **DORAT**
Département du **PUY DE DÔME****Séance du 29 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Thomas BARNERIAS, maire.

Date de convocation: 23/09/2025.

Étaient présents : Mmes Eliane AUBERGER, Monique CHOMETTE, Sylvie CLEMENCON, Yvette DA SILVA, Florence HENRY, Arlette RELIER ; Mrs Thomas BARBAT, Thomas BARNERIAS, Pierre CABUT, Romain PIREYRE, Rémy SOLER, Nicolas VAUCHEL

Absents : Mme Tiphaine FLORES, M. Raymond CHEMISSER

Procurations : Mme Tiphaine FLORES à Monsieur Rémy SOLER

M. Rémy SOLER a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération:
n° 250929-02

Restructuration et rénovation énergétique du groupe scolaire : demande de subvention Contrat Région

La commune avait engagé en 2021 une réflexion sur la rénovation du groupe scolaire.

En 2022, elle a candidaté au dispositif SCOLAEé (Service de Conseil Local pour l'Amélioration Énergétique des écoles), porté par le Conseil Départemental et l'ADHUME, visant à accompagner vingt communes dans une rénovation énergétique globale de leurs écoles.

Suite à cette candidature, la commune a adhéré à un groupement de commandes pour l'achat d'études pré-opérationnelles dans le cadre de ce projet.

Le projet initial prévoyait une rénovation/extension du groupe scolaire, incluant la démolition et reconstruction du bâtiment de la maternelle.

Cependant, à l'issue d'un diagnostic technique et financier approfondi réalisé en 2024, il est apparu que le projet global n'était pas réalisable au regard des capacités budgétaires de la commune. Il a donc été décidé d'étaler les travaux sur plusieurs tranches.

Face à la vétusté croissante du bâtiment de la maternelle et afin de garantir des conditions d'accueil optimales pour les enfants, la commune souhaite désormais concentrer ses efforts sur une opération de démolition/reconstruction de ce bâtiment, végétalisation de la cour et accessibilité de l'école primaire (ascenseur).

AR Prefecture

063-216301382-20250929-250929_02-DE

Reçu le 07/10/2025

Par délibération du 08 juillet 2024, le conseil municipal a décidé de retenir le GROUPEMENT MARCHADIER ROMAIN pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Après plusieurs réunions et diverses études techniques, à la phase de l'Avant-Projet Sommaire le coût des travaux est estimé à la somme de 1.150.000,00 € Hors Taxes.

Actuellement, le plan de financement de l'opération (hors maîtrise d'œuvre) pourrait être le suivant :

Financement prévu du projet				
Nature des dépenses	Montant HT			
TOTAL OPERATION	1 150 000,00 €			
		Nature des recettes	Taux	Montant
		FINANCEMENTS PUBLICS		
		Contrat Région	Région :	13,04 % 150 000,00 €
			Europe :	
		DETR DSIL FONDS VERT	Etat :	30,00 % 345 000,00 €
		FIC 2026	Département :	7,80 % 89 664,00 €
		FIC 2026 Bonification Transition	Département	2,92 % 33 624,00 €
			Autre financement public (préciser) :	
		FINANCEMENTS PRIVES		
			financier (préciser) :	
		RESSOURCES PROPRES		
			Autofinancemen, fonds propres, emprunt	46,24 % 531 712,00 €
		TOTAL		1 150 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide :

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (Contrat Région) pour un montant de 150 000,00 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces demandes de subventions
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment en matière d'ingénierie, de recherche de financements et de consultation des entreprises.

AR Prefecture

063-216301382-20250929-250929_02-DE

Reçu le 07/10/2025

Votants: 13

Abstentions: 4

Pour: 8

Contre : 1

Abstentions : Mmes Sylvie CLEMENCON, Yvette DA SILVA, Arlette RELIER, Mr Romain PIREYRE

Contre : Mme Monique CHOMETTE

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme, le 29/09/2025.

Le maire,

Thomas BARNERIAS



Le secrétaire de séance,

Rémy SOLER

